

Leçon 7 4^{ème} trimestre 2011

Sabbat après-midi, le 5 novembre 2011

La loi et l'Évangile vont main dans la main. L'un et l'autre sont complémentaires. La loi sans la foi dans l'évangile de Christ ne peut sauver le transgresseur de la loi. L'Évangile sans la loi est inefficace et sans force. La loi et l'Évangile sont un tout parfait. Le Seigneur Jésus a établi le fondement de l'édifice et : « Il posera la pierre principale au milieu des acclamations : Grâce, grâce pour elle ! » (Za. 4 :7) Il est l'Initiateur et Celui qui porte à sa plénitude notre foi, l'Alpha et l'Omega, le commencement et la fin, le premier et le dernier. Les deux mélangés – l'Évangile de Christ et la loi de Dieu – produisent l'amour et la foi sans feinte.

The Ellen G. White 1888 Materials, p. 783.

La sainte loi de Dieu est brève et en même temps complète; elle est facile à comprendre et il est aisé de s'en souvenir; et cependant, elle est l'expression de la volonté de Dieu. Sa portée se résume dans les paroles suivantes: "Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée... Tu aimeras ton prochain comme toi-même". "Fais cela et tu vivras". "Vous observerez mes lois et mes ordonnances : l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. Je suis l'Éternel." « Maudit soit celui qui ne réalise pas les paroles de cette loi en les mettant en pratique ! – Et tout le peuple dira : Qu'il en soit ainsi ! » (Deutéronome 27 :26). « Mais si tu n'écoutes pas le SEIGNEUR, ton Dieu, si tu ne veilles pas à mettre en pratique tous ses commandements et toutes ses prescriptions, tels que je les institue pour toi aujourd'hui, voici toutes les malédictions qui viendront sur toi et qui t'atteindront. » (Deutéronome 28 :15).

Signs of the Times, September 5, 1892, § 1;

Commentaires d'Ellen White sur 2 Corinthiens 3.7-11.

Dimanche, le 6 novembre 2011

Si le transgresseur était traité selon la lettre de ce pacte, il n'y aurait aucune espérance pour la race déchue, car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu. La race déchue d'Adam ne peut espérer de ce pacte autre chose que le ministère de la mort. Et la mort sera la rétribution de tous ceux qui tentent vainement d'imaginer que leur propre justice puisse satisfaire les exigences de la loi. Dieu s'est engagé par sa Parole à exécuter le châtement de la loi sur tous les transgresseurs. Les hommes commettent péché sur péché, et cependant ils ne semblent pas croire qu'ils devront souffrir le châtement pour avoir violé la loi.

Ils font une parade de leurs bonnes intentions devant le Seigneur et apaisent leur conscience en plaidant pour obtenir Sa miséricorde; mais la seule base d'espérance pour les fils et les filles déchus d'Adam est de se détourner de leurs péchés et d'accepter la justice de Christ, abandonnant tout espoir de salut sur la base de leur propre justice. Le Seigneur ne peut sauver personne sur la base de ses bonnes œuvres.

Dans l'Évangile de Jésus-Christ, proclamé par les anges comme étant une bonne nouvelle procurant une grande joie, les termes du salut furent pleinement révélés (les voici) : La loi existe dans toute sa force et sa pureté originelles; pas un iota ou trait de lettre ne devait être écarté ou altéré; car la loi est la transcription du caractère de

Dieu. Mais le Seigneur a établi une alliance de grâce par laquelle Sa miséricorde est offerte à l'homme déchu. Des dispositions ont été prises d'une façon si ample et puissante que même les âmes conduites à la ruine par la chute peuvent être élevées à la gloire, l'honneur et l'immortalité. « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Jn 3 :16) Formant un cercle autour du trône de Dieu se trouve l'arc-en-ciel de l'alliance; c'est le symbole de l'engagement de Dieu : Il reçoit chaque pécheur qui abandonne tout espoir de vie éternelle sur la base de sa propre justice, et accepte la justice du Rédempteur du monde. Il croit que Christ est son Sauveur personnel, capable de le sauver de ses péchés, et de le préserver de toute chute. A moins que Christ ne soit la base de notre espérance, nous n'hériterons pas la vie éternelle.

Les dispositions prises pour le salut de l'humanité par la justice imputée de Christ, ne rejettent pas la loi, ou n'amoindrissent en rien ses exigences saintes; car Christ est venu pour exalter la loi et la rendre honorable, pour révéler sa vaste grandeur et son caractère immuable. La gloire de l'Évangile de grâce par la justice imputée de Christ, ne fournit aucun autre moyen de salut que par l'obéissance à la loi de Dieu en la personne de Jésus-Christ, le substitut divin. Dans l'ancienne dispensation les croyants étaient sauvés par la grâce de Christ, telle qu'elle est présentée dans l'Évangile et de la même façon que nous le sommes aujourd'hui. Le seul moyen de salut est fourni dans l'alliance faite avec Abraham.

Signs of the Times, September 5, 1892, § 2-4.

Lundi, le 7 novembre 2011

L'homme a perdu sa justice par la transgression, et « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » Par la justice de Christ, notre substitut et notre garant, notre obéissance aux commandements de Dieu est rendue acceptable. Le Christ a revêtu Sa divinité de l'humanité, et Il a enduré le test de l'appétit, de l'ambition et de l'amour du monde, rendant ainsi possible à l'homme de garder les commandements de Dieu par le moyen de Sa justice imputée. Par la foi en Christ, l'homme devient participant de la nature divine, et il est parfait en lui, aussi longtemps qu'il marche dans la lumière. Mais quand la lumière parvient à une personne qui précédemment ignorait les exigences de la loi de Dieu, et dorénavant refuse de marcher dans la lumière, elle est coupable devant Dieu, et est accusée d'apostasie. Elle choisit la domination du péché dans sa vie, et ainsi la pénalité de la loi vient sur elle. Par sa transgression continue elle révèle le fait d'être en inimitié avec Dieu, que son cœur est charnel, et qu'elle n'est pas sujette à la loi de Dieu. Elle réitère la transgression d'Adam, accepte les insinuations de l'adversaire déchu, prend place au côté de l'homme de péché, et exalte Satan au-dessus de Dieu. En refusant la lumière, il se met dans les rangs de l'apostasie, et choisit d'agir dans la confédération de Satan.

Il était nécessaire que Christ prenne sur Lui notre nature, afin de prouver la fausseté des déclarations de Satan. L'apostat jette le mépris sur la loi de Dieu, et déclare qu'il est impossible à l'homme de garder les commandements de Dieu, alors que cela était prévu dans le conseil du ciel. C'est ainsi que Christ est devenu le représentant et la garantie de l'homme, démontrant ainsi aux intelligences célestes, au monde déchu, et à la race humaine, que, en coopérant avec les agents divins, l'humanité peut être pure et sainte. En participant à la nature divine ils peuvent satisfaire les exigences d'une loi parfaite et

sainte. De Christ il est écrit : « Il est ainsi capable de sauver pleinement ceux qui viennent à Dieu par lui, voyant qu'il vit à jamais pour faire intercession pour eux. Car il est un souverain sacrificateur qui est saint, sans faute, sans péché, séparé des pécheurs, et rendu plus élevé que les cieux. » *Signs of the Times*, June 18, 1894, § 4, 5.

Accepter l'expiation de Christ est l'œuvre de base d'une vraie foi. A ceux qui se repentent et confessent leurs péchés, le Saint-Esprit, l'Auteur de toute sanctification, accordera la grâce pour prononcer des paroles aimables, tendres et pleines de respect. Ceux qui se regardent assez longtemps dans le Miroir Divin pour voir et déplorer leur dissemblance avec le Sauveur doux et humble, auront assez de force pour vaincre. Tous ceux qui croient vraiment confesseront et abandonneront leurs péchés. Ils coopéreront avec Christ dans l'œuvre qui consiste à rejeter leurs tendances héréditaires et cultivées, et à les placer sous le contrôle de la Volonté Divine, de telle sorte que le péché n'aura pas la domination sur eux. Regardant à Jésus, le Chef et le Consommateur de leur foi, ils seront transformés en Sa ressemblance. Ils croîtront à la stature totale d'hommes ou de femmes en Christ. *Signs of the Times*, October 2, 1901, § 10.

Mardi, le 8 novembre 2011

La question est posée : « Quel est donc l'avantage des Juifs, ou quelle est l'utilité de la circoncision ? Il est grand de toute manière, et tout d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. Eh quoi ! si quelques-uns n'ont pas cru, leur incrédulité annulera-t-elle la fidélité de Dieu ? » (Ro. 3 :1, 2) Dieu a fait de la nation juive le dépositaire de Ses saints oracles. Si elle avait été un économe fidèle de ce qui lui avait été confié d'une façon sacrée, le Seigneur se serait réjoui en Son peuple, et aurait fait de lui la louange de la terre toute entière. Mais il transgressa la loi et rompit l'alliance de Dieu. Il méprisa les richesses de Sa bonté et de Sa patience qui supporte longtemps la condition de Son peuple. Ce dernier voulut ignorer que la bonté de Dieu conduit à la repentance, et en faisant cela il en résultait pour lui-même ce que l'apôtre Paul rappelle : « ... méprises-tu les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité, ne reconnaissant pas que la bonté de Dieu te pousse à la repentance ? Mais, par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres : il réserve la vie éternelle à ceux qui, par la persévérance à bien faire, cherchent l'honneur, la gloire et l'immortalité ;Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés. » (Ro. 2 :4-7, 13) Les Juifs étaient la nation élue. Ils ont eu l'honneur de recevoir les oracles de Dieu. Mais ils n'ont pas apprécié la perle de grand prix. L'apôtre demande : « Et quoi ! si quelques-uns n'ont pas cru, leur incrédulité annulera-t-elle la fidélité de Dieu ? Loin de là ! Que Dieu, au contraire, soit reconnu pour vrai, et tout homme pour menteur, selon qu'il est écrit : Afin que tu sois trouvé juste dans tes paroles, et que tu triomphes lorsqu'on te juge. » (Ro. 3 :3-4)

Manuscript Releases, vol.11, pp. 373, 374.

Dieu choisit Israël pour révéler son nom aux hommes. Il a voulu qu'il fût comme une source de salut pour le monde. C'est à lui qu'ont été confiés les oracles du ciel, la révélation de la volonté d'en haut.

Aux premiers jours d'Israël, les Gentils, par leurs mœurs dépravées, avaient perdu la connaissance de Dieu dont ils avaient joui auparavant. « Ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, dit saint Paul, et ne lui ont point rendu grâces, mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres ». Néanmoins, dans sa miséricorde, Dieu ne les a pas anéantis. Il voulait leur donner l'occasion de le connaître à nouveau par le peuple élu.

Grâce aux enseignements qui se dégageaient des sacrifices lévitiques, le Christ devait être exalté devant toutes les nations, et tous ceux qui se tourneraient vers lui posséderaient la vie. Il était la pierre angulaire de l'économie juive. Les types et les symboles étaient une prophétie condensée de l'Évangile, une image où se trouvaient réunies les promesses de la rédemption.

Acts of the Apostles, p.14 ; *Conquérants pacifiques*, p. 15.

Chaque avantage temporel et spirituel fut donné à la nation juive, le peuple choisi du Seigneur. Dieu Lui-même le leur accorda, les multipliant en Égypte, les délivrant de l'esclavage, et les conduisant vers la terre de Canaan, l'héritage qui leur avait été promis.

C'est à la nation juive que les oracles de Dieu furent confiés, oracles qui auraient dû être un mur de protection autour d'eux. En tant que Son peuple choisi, les Israélites devaient montrer aux nations de la terre que la loi du royaume de Dieu est "sainte, et le commandement est saint, juste et bon." (Ro. 7:12). En obéissant à cette loi ils auraient été amenés sous le contrôle de leur "Créateur et Rédempteur", recommandant que "tu pratiques la justice, que tu aimes la miséricorde, et que tu marches humblement avec ton Dieu" (Mi. 6:8b).

Les Israélites n'aurait jamais dû s'écarter des instructions qui leur avaient été données par Christ du haut de la nuée ardente. Dieu avait déclaré que si Son peuple vivait selon les principes purs et désintéressés de Sa loi, et ainsi réalisait Son objectif pour eux, Il les honorerait devant le monde entier. "Garde et écoute toutes ces choses que je t'ordonne, afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, à perpétuité, en faisant ce qui est bien et ce qui est droit aux yeux de l'Éternel, ton Dieu. Lorsque l'Éternel, ton Dieu, aura exterminé les nations que tu vas chasser devant toi, lorsque tu les auras chassées et que tu te seras établi dans leur pays, garde-toi de te laisser prendre au piège en les imitant, après qu'elles auront été détruites devant toi. Garde-toi de t'informer de leurs dieux et de dire: Comment ces nations servaient-elles leurs dieux? Moi aussi, je veux faire de même. Tu n'agiras pas ainsi à l'égard de l'Éternel, ton Dieu; car elles servaient leur dieux en faisant toutes les abominations qui sont odieuses à l'Éternel, et même elles brûlaient au feu leurs fils et leurs filles en l'honneur de leurs dieux. Vous observerez et vous mettrez en pratique toutes les choses que je vous ordonne; vous n'y ajouterez rien, et vous n'en retrancherez rien" (Dt. 12:28-32)...

Les avantages et les privilèges spéciaux que pouvait goûter le peuple choisi de Dieu firent que leur responsabilité était plus grande que celle de tout autre peuple. Par la sainteté de la vie, par une loyauté ferme, par la fidélité dans le paiement de la dîme et des offrandes, par un service joyeux et dévoué, ils auraient dû reconnaître la souveraineté de Dieu, et témoigner en paroles et en actions qu'ils étaient rendus meilleurs par les faveurs qui leur avaient été accordées. Ainsi ils auraient dû être une lumière pour les nations environnantes, révélant aux peuples idolâtres le vrai Dieu et la gloire de Son caractère.

The Youth's Instructor, April 23, 1903, § 1-3, 7.

Web page: www.adventverlag.ch/egw/f

Mercredi, le 9 novembre 2011

"La loi a été notre pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi." Par l'intermédiaire de Paul, le Saint-Esprit, parle spécialement de la loi morale dans ce texte. La loi nous révèle nos péchés, et fait que nous ressentons le besoin de Christ et que nous accourons vers Lui à la recherche du pardon et de la paix, en nous repentant devant Dieu et en ayant foi en notre Seigneur Jésus-Christ...

La loi des dix commandements doit être considérée du point de vue de la miséricorde plus que des interdictions. Celle-ci est la garantie sûre du bonheur dans l'obéissance. Si elle est reçue en Christ, elle purifie notre caractère et nous apportera la joie pour l'éternité. Pour celui qui est obéissant la loi est un mur de protection. Nous voyons en elle la bonté de Dieu, qui, en révélant aux hommes les principes immuables de la droiture, cherche à les protéger contre les maux qui résultent de la transgression.

Nous ne devons pas considérer Dieu comme quelqu'un qui est dans l'attente de châtier le pécheur pour son péché. Le pécheur attire le châtement sur lui-même. Ses propres actions déchaînent une série de circonstances qui entraînent un résultat certain. Chaque transgression agit sur le pécheur; elle provoque en lui un changement de caractère et fait qu'il lui est chaque fois plus facile de désobéir. Quand les hommes choisissent de pécher, ils se séparent de Dieu, ils se coupent eux-mêmes du flot des bénédictions, et le résultat inévitable en est la ruine et la mort.

La loi est une expression du dessein de Dieu. Quand nous la recevons en Christ, elle devient notre dessein. Elle nous élève au-dessus du pouvoir de nos désirs et de nos tendances naturelles, au-dessus des tentations qui conduisent au péché.

Ellen G. White Comments, *SDA Bible Commentary*, vol. 6, p. 1110 ;
Commentaires d'Ellen White sur Galates 3 :24.

Il n'y a ni sûreté, ni repos, ni justification dans la transgression de la loi. Aucun homme ne peut espérer être trouvé innocent devant Dieu, en paix avec lui par les mérites du Christ, aussi longtemps qu'il persiste à pécher. Il doit mettre fin à ses transgressions et devenir loyal et sincère. Quand le pécheur se regarde dans le grand miroir moral, il aperçoit ses défauts de caractère. Il se voit tel qu'il est, taché, souillé, condamné. Il sait que la loi ne peut aucunement enlever la culpabilité ou pardonner le transgresseur. Il doit aller plus loin. La loi n'est qu'un pédagogue pour nous conduire au Christ. Il doit porter ses regards sur le Sauveur qui se charge de nos péchés. Dès que le Christ lui est révélé sur la croix du Calvaire, succombant sous le poids des péchés du monde entier, le Saint-Esprit lui montre l'attitude de Dieu à l'égard de tous ceux qui se repentent de leurs transgressions. « Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Jean 3 :16). *Selected Messages*, bk.1, p. 213; *Messages choisis*, vol. 1, p. 250.

Jedi, le 10 novembre 2011

Lorsque Christ fut sur terre, au lieu de retirer des commandements un iota ou un trait de lettre, Il montra par le précepte et par l'exemple comment leurs principes avaient une longue portée, combien ils sont plus larges que les scribes et les Pharisiens ne le pensaient. Alors que Jésus enseignait au peuple la piété pratique, les scribes et les Pharisiens pensaient qu'il abaissait le niveau de l'Ancien Testament ; mais Christ lut leurs pensées et comprit leurs sentiments comme un livre ouvert et fit un reproche aux

chefs du peuple propre-justes dans les paroles adressées aux disciples : « Car je vous déclare, qu'à moins que votre justice ne dépasse la justice des scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » « Ne pensez pas que je sois venu pour abolir la loi ou les prophètes ; je suis venu non pour abolir, mais pour accomplir. Car, je vous le dis en vérité, tant que le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. Celui donc qui supprimera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux ; mais celui qui les observera, et qui enseignera à les observer, celui-là sera appelé grand dans le royaume des cieux. » (Matt. 5 : 17-19) *Review and Herald*, November 16, 1886, § 6.

Mais si la loi nous révèle nos péchés, elle ne nous en donne pas le remède. Si elle promet la vie à celui qui obéit, elle prononce la peine de mort contre les transgresseurs. Seul l'Evangile peut purifier des souillures du péché. Par la conversion à Dieu, dont il a transgressé la loi, et par la foi au sacrifice expiatoire de Jésus-Christ, l'homme obtient la « rémission des péchés passés » et devient participant de la nature divine. Il est désormais enfant de Dieu, parce qu'il a reçu l'esprit d'adoption par lequel il crie : « Abba, Père »!

A la question: Est-il désormais libre de transgresser la loi ? Paul répond : « Anéantissons-nous donc la loi par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la loi ». « Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché »? Jean ajoute: « L'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles ». Par la nouvelle naissance, le pécheur est mis en harmonie avec Dieu et avec sa loi. Dès que ce changement s'est produit, l'homme est passé de la mort à la vie, du péché à la sainteté, de la transgression et de la révolte à l'obéissance et à la fidélité. L'ancienne vie d'inimitié contre Dieu n'est plus. Il est entré dans une vie nouvelle de réconciliation, de foi et d'amour. Alors, « la justice de la loi » est « accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit.» Et le croyant s'écrie du fond du cœur: « Combien j'aime ta loi ! Elle est tout le jour l'objet de ma méditation ». (Psaume 119 :97).

The Great Controversy, pp. 467, 468 ; *La Tragédie des siècles*, pp. 508, 509.

Vendredi, le 11 novembre 2011

Pas de lecture complémentaire.